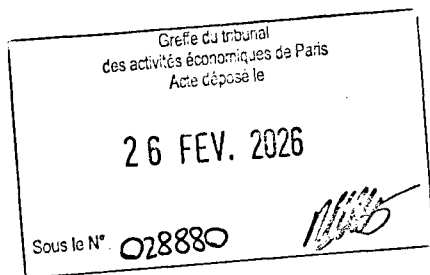


Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 26/02/2026 - 28880 - 2022 B 28675 - 918 566 605 - A.S.H HEIM CREATIVE



Certifié conforme à l'original

GLG INVESTISSEMENT
S.A.S. au capital de 200,00 Euros
Siège social : 8 RUE CORTAMBERT
75016 PARIS
R.C.S : 918566605

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 31/12/2023**

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 lesquels font apparaître un bénéfice de 124 037,48 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Résolution n° 2 Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 faisant ressortir un bénéfice de 124 037,48 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de 124 037,48 Euros, de la façon suivante :

- A la réserve légale, pour un montant de 20,00 Euros
- Au report à nouveau pour un montant de 124 017,48

Résolution n° 4

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Résolution n° 5

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 6

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Certifié conforme à l'original



ASH HEIM CREATIVE

S.A.S.U. au capital de 200,00 Euros
Siège social : 8 RUE CORTAMBERT

75016 PARIS
R.C.S : 918566605

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2024

Le 30/06/2024,

Monsieur ALEXANDRE HEIM, associé unique de la société ASH HEIM CREATIVE, s'est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associé unique présent.

ALEXANDRE HEIM, préside la séance en qualité de Président

Le Président constate que l'associé présent remplit les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le justificatif de la convocation régulière de l'associé unique ;
- la feuille de présence;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- le texte des questions écrites adressées par l'associé unique dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen, approbation des comptes et affectation des résultats
- Quitus à la présidence
- Questions diverses

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites de l'associé unique.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.



Décision n° 1

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2023** faisant ressortir **un bénéfice de 124 037,48 Euros**.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de **124 037,48 Euros**, de la façon suivante :

- A la réserve légale, pour un montant de 20,00 Euros
- Au report à nouveau pour un montant de 124 017,48 Euros

Décision n° 3

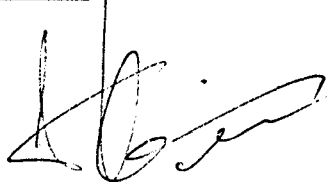
Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Décision n° 4

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Le Président



Certifié conforme à l'original
Ats

ASH HEIM CREATIVE

Sommaire

Annexes 2025	1
<i>PREAMBULE</i>	<i>1</i>
<i>REGLES ET METHODES COMPTABLES</i>	<i>1</i>
<i>NOTES SUR LE BILAN ACTIF</i>	<i>2</i>
<i>NOTES SUR LE BILAN PASSIF</i>	<i>3</i>
<i>NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT</i>	<i>4</i>
<i>COMPTE RENDU DES TRAVAUX</i>	<i>5</i>

Attestation de Présentation

ATTESTATION

d'expert comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise ASH HEIM CREATIVE pour l'exercice du 01/05/2022 au 31/12/2023 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

A la date de mes travaux qui ne constituent ni un examen limité, ni un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	194 237,00 Euros
chiffre d'affaires	150 305,00 Euros
résultat net comptable	124 037,48 Euros

Fait à PARIS
Le 20/01/2026

Signature de l'Expert Comptable



Cabinet WIRED

BILAN - ACTIF

A.S.H. HEIM CREATIVE - 75016 PARIS
SIRET 91856660500013

Période N du 01/05/2022 au 31/12/2023
Période N-1 du 01/05/2022 au 31/12/2023

			Exercice N			Exercice N - 1
			Brut	Amortissements, provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
		Frais d'établissement	AB	AC		
		Frais de développement	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
		Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
		Immobilisations en cours	AV	AW		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Avances et acomptes	AX	AY		
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières	BH	BI		
	TOTAL (II)		BJ	BK		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés	BX	BY	39 045	39 045
		Autres créances	BZ	CA	63 562	63 562
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités		CF	CG	91 631	91 631
	Charges constatées d'avance		CH	CI		
	TOTAL (III)		CJ	CK	194 237	194 237
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM			
	Écarts de conversion actif (VI)		CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	194 237	194 237

167

BILAN - PASSIF

A.S.H. HEIM CREATIVE - 75016 PARIS

SIRET 9185660500013

Période N du 01/05/2022 au 31/12/2023

Période N-1 du 01/05/2022 au 31/12/2023

		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (Dont versé : 200)	DA	200	200	200
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...	DB			
	Écarts de réévaluation (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	124 037	124 037	124 037
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées	DK			
	TOTAL (I)	DL	124 237	124 237	124 237
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	DU			
	Emprunts et dettes financières divers	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			
	Dettes fiscales et sociales	DY			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	70 000	70 000	70 000
Compte régul.	Produits constatés d'avance	EB			
	TOTAL (IV)	EC	70 000	70 000	70 000
	Écarts de conversion passif (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	194 237	194 237	194 237

A.H.

COMPTE DE RÉSULTAT

A.S.H. HEIM CREATIVE - 75016 PARIS

SIRET 9185660500013

Période N du 01/05/2022 au 31/12/2023

Période N-1 du 01/05/2022 au 31/12/2023

		Exercice N						Exercice N - 1	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens	FD		FE		FF			
		FG	150 305	FH		FI	150 305	150 305	
	Chiffres d'affaires nets	FJ	150 305	FK		FL	150 305	150 305	
	Production stockée					FM			
	Production immobilisée					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges					FP			
	Autres produits					FQ	145	145	
	Total des produits d'exploitation (I)						FR	150 450	150 450
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS			
	Variation de stock (marchandises)					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					FV			
	Autres achats et charges externes					FW	26 165	26 165	
	Impôts, taxes et versements assimilés					FX			
	Salaires et traitements					FY			
	Charges sociales					FZ			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements					GA		
							GB		
			Sur actif circulant : dotations aux provisions				GC		
			Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges					GE	248	248	
	Total des charges d'exploitation (II)						GF	26 413	26 413
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	124 037	124 037	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ			
	Intérêts et charges assimilées					GR			
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)						GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	124 037	124 037	

A.H.

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)

A.S.H. HEIM CREATIVE - 75016 PARIS

Période N du 01/05/2022 au 31/12/2023

SIRET 91856660500013

Période N-1 du 01/05/2022 au 31/12/2023

		Exercice N		Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	150 450	150 450
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	26 413	26 413
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)		HN	124 037	124 037

A.H.

Annexes 2025

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 20 mois.
Il s'agit du premier exercice depuis la création de l'entreprise.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 194 237,48 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 124 037,48 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 20/01/2026 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Annexes 2025 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Etat des créances = 102 606 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	102 606	102 606	
TOTAL	102 606	102 606	

Annexes 2025 (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 200 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	200	1,00	200
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	200	1,00	200

Etat des dettes = 70 000 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs				
Dettes fiscales & sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	70 000	70 000		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	70 000	70 000		

Annexes 2025 (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

Ventilation du chiffre d'affaires = 150 305 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	150 305	100,00 %
TOTAL	150 305	100.00 %

Annexes 2025 (suite)**COMPTE RENDU DES TRAVAUX**

Le Cabinet Wired, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par ASH HEIM CREATIVE,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2023 caractérisés notamment par les données suivantes:

Total du bilan	194 237
Chiffre d'affaires hors taxes	150 305
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	124 037

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour Wired
Fait à PARIS le 20/01/2026